

Cambriolage : les étapes clés pour protéger vos droits et être indemnisé

Démarches immédiates après la découverte

- Déposez plainte auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie dans les 24 heures suivant la découverte.
- Ne nettoyez rien et ne rangez rien immédiatement pour permettre aux autorités de relever d'éventuelles empreintes ou indices.
- Prenez des photos détaillées des dégâts causés par l'intrusion avant toute mesure conservatoire.
- Faites opposition immédiatement auprès de votre banque si des moyens de paiement (cartes, chèquiers) ont été dérobés.
- Si vous devez sécuriser le logement, contactez un serrurier, exigez une facture détaillée et demandez un devis avant toute réparation pour obtenir l'accord de votre assureur.

Constitution de votre dossier d'indemnisation

- Envoyez votre déclaration de sinistre par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximal de 2 jours ouvrés.
- Joignez impérativement l'original du dépôt de plainte à votre dossier.
- Dressez une liste exhaustive des objets volés ou endommagés.
- Rassemblez les preuves de propriété : factures d'achat, bons de garantie, photos, extraits de relevés bancaires ou avis d'imposition.
- Transmettez rapidement tout devis de réparation (porte, fenêtre) à votre assureur avant d'engager les travaux.

Modèle de lettre de déclaration de sinistre

- Objet : Déclaration de sinistre - Contrat n° [Votre numéro de contrat]
- Madame, Monsieur, je vous informe par la présente avoir été victime d'un cambriolage le [Date] aux alentours de [Heure approximative].
- Les faits ont été constatés à mon domicile situé au [Votre adresse]. Une plainte a été déposée le [Date du dépôt] auprès du [Nom du commissariat/gendarmerie].
- Je vous joins à ce courrier l'original du dépôt de plainte ainsi qu'une liste détaillée des objets volés et les justificatifs de propriété associés.
- Je reste à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous avec un expert et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.